

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 27 février 2014

DCM N° 14-02-27-20

**Objet : Cession à la DIR-EST d'une parcelle communale située sur le ban de Magny.**

**Rapporteur: M. le Maire**

La DIR EST envisage de réaliser des travaux de mise à niveau de l'assainissement dans les secteurs les plus vulnérables, comme la RN 431, à travers une thématique spécifique qui est la gestion des boues de curage, opération destinée à maintenir la pérennité et les objectifs des bassins de rétention.

Dans cette optique et plus particulièrement de l'installation d'une plate-forme d'égouttage des boues du bassin de rétention situé sur le ban de Magny à la frontière de Pouilly, la DIR EST souhaite acquérir le terrain communal adjacent d'une superficie de 70 a 76 ca.

Dans la mesure où ce terrain en friche ne présente pas un intérêt particulier, il est proposé de le céder à la DIR EST sur la base de 46 € l'are, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un prix total de 3 254,96 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'évaluation du Service France Domaine,

VU l'accord de la DIR EST,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE CEDER** à la DIR EST (Direction Interdépartementale des Routes Est) -10-16, Promenade des Canaux à NANCY le terrain communal cadastré sous :

**BAN DE MAGNY :**

Section MZ n° 2 – Lieudit « Haut de Guenot » - 70 a 76 ca

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix de 3 254,96 €, payable au comptant à la signature de l'acte authentique ;
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 43 Absents : 12 Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**